

# Bulletin d'inscription

A photocopier ou à télécharger sur [www.baclesse.fr](http://www.baclesse.fr)

**Raison sociale de l'employeur ou nom – prénom (si statut libéral) :**

.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Statut juridique de l'établissement :**

- Hôpital Privé  Clinique privée
- Etablissement de soins privé à but non lucratif et participant au service public hospitalier [PSPH]
- Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes [EHPAD]
- HAD Associatif  Centre de Soins conventionné
- Autre : .....

**Profession libérale :**

- Infirmier  Diététicien  Pharmacien d'officine titulaire
- Médecin - Spécialité : .....
- Autre - précisez: .....

**Personne à contacter responsable du suivi de la formation :**

- Mlle  Mme  M. Nom : .....
- Prénom : .....
- Fonction : ..... Tél : .....
- E-mail : ..... @ .....

**Adresse de facturation (si différente) ou prise en charge par un O. P. C. A. :**

- Nom/Etablissement/Société : .....
- Adresse : .....
- Code Postal : ..... Ville : .....

Nom – Prénom des participants	Fonction	N° RPPS ou N° Adeli	Adresse mail des participants (nécessaire aux enquêtes de pratique et/ou de positionnement à l'entrée en formation)	Service	Code Formation (se trouve sur la fiche-programme)



A renvoyer dûment rempli à l'adresse suivante :

# Conditions générales de vente

## LIEU DES FORMATIONS

Les actions de formations se déroulent majoritairement au sein du service Enseignement du Centre François Baclesse, à Caen (Normandie). Dans les cas contraires, le lieux est annoncé sur la fiche-programme et reprécisé sur la convocation. Certaines formations peuvent être organisées en intra établissement sur demande (nous consulter).

## INSCRIPTION

Après réception du bulletin d'inscription par courrier ou par e-mail, une convention simplifiée de formation continue est envoyée ; ainsi qu'une convocation au nom de chaque stagiaire, assortie d'un plan d'accès et d'une liste d'hôtels (pour les participants les plus éloignés). L'inscription est confirmée par le retour signé de la convention de formation. Sans retour signé de la convention avant la date limite, la place pourra être réattribuée.

Pour les professionnels libéraux demandant une prise en charge auprès de l'ANDPC, la convention doit être retournée assortie d'un chèque de caution d'un montant de 200€ (deux cents euros) à l'ordre du Centre François Baclesse. Ce chèque sera détruit si le programme a été suivi dans son intégralité et après paiement par l'ANDPC. Sans demande de prise en charge, la convention doit être retournée accompagnée d'un chèque du montant total de la formation.

Toutes nos formations donnent lieu à la fourniture d'une attestation de présence, totale ou partielle.

## CONDITIONS TARIFAIRES

Sauf mention contraire, les tarifs indiqués sur les fiches descriptives comprennent les frais pédagogiques, supports de cours remis aux participants, pauses et repas pris sur place. Les tarifs affichés sont exonérés de TVA\*. Les frais de déplacement, d'hébergement et repas du soir restent à la charge du participant ou de son employeur.

A partir de 4 inscriptions ou plus sur une même session de formation et pour un même établissement, une remise de - 10 % est accordée sur le montant total du titre de recette.

## CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'empêchement d'un de ses stagiaires, l'établissement demandeur en informera préalablement le service Enseignement du Centre François Baclesse par courriel dès qu'il en aura connaissance. En cas de dédit à moins de 8 jours francs avant le début de la formation ou toute absence en cours de formation du stagiaire donnera lieu à facturation à 100% de la prestation.

## REGLEMENT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels salariés en établissement de santé ou médico-social, le règlement intervient sur présentation d'un titre de recette établi par le Centre François Baclesse à l'issue de la formation. Il est payable à 30 jours.

Pour les autres professionnels,

- le règlement total est demandé avant l'entrée en formation par chèque ou virement bancaire, un titre de recette acquitté sera alors émis par le Centre François Baclesse,
- dans le cadre d'une formation collective agréée par le FIF-PL, le non-financement par le FIF-PL donne lieu à facturation directe auprès du professionnel concerné.
- dans le cadre d'une action ou d'un programme de DPC non-pris en charge par l'ANDPC, la formation reste due par le professionnel de santé.

## FORMATIONS EN INTRA OU SUR DEMANDE

Le service Enseignement peut étudier et concevoir sur demande d'autres formations ou journée pédagogique sur la base d'un cahier des charges dans les domaines touchant la prise en charge globale des patients en cancérologie et en soins palliatifs. Nous contacter.

### ENSEIGNEMENT-FORMATION CENTRE FRANCOIS BACLESSE

3 avenue du Général Harris

BP 5026

14076 CAEN cedex

Coordinatrice Enseignement : Lucile DEBONNAIRE ☎ 02 31 45 50 94 ✉ l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr

Assistants de formation : Mélinda DENIS ☎ 02 31 45 51 48 ✉ m.denis@baclesse.unicancer.fr

Béregère de GOURMONT ☎ 02 31 45 50 89 ✉ b.de.gourmont@baclesse.unicancer.fr

Le Centre François Baclesse est un prestataire de formation enregistré auprès de la préfecture depuis juin 1993 ;

organisme de DPC n°1788 évalué favorablement auprès des CSI médecins, pharmaciens et paramédicaux ;

enregistré sur le DATA DOCK depuis août 2017 (décret Qualité du 30 juin 2015).

Le Centre François Baclesse contribue également à de nombreux enseignements universitaires et offre de multiples terrains de stage de la formation initiale.

Plus d'information sur :

[www.baclesse.fr](http://www.baclesse.fr), rubrique Enseignement.